

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	Nombres de membres en exercice :	11
17/05/18	Nombres de membres Présents :	8
	Nombres de membres Absents :	3
Date Affichage	Nombre de procurations :	0
17/05/18	Nombre de votants :	8

Séance du 24 mai 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents : BRILLIARD M., CHEVRIER C., DOUMERGUE F., GOMES D., PERARNAUD C., POROLI F, CICCARIELLO C.

Absents excusés : MIRAN P., VERGES B.

Objet de la Délibération**FORÊT DE VILLENEUVE DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE
ET VENTE DE COUPES DE BOIS – PARCELLES 17A et 19B**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette des parcelles 17A et 19B de l'exercice 2019 par l'ONF.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes des parcelles 17A et 19B,

DEMANDE que ces coupes soient mises en vente en 2019, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation de l'ONF,

NE CONFIE pas à l'ONF la fixation du prix de retrait,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, en relation avec l'Agent responsable de la coupe ou, en son absence, avec l'agence, la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage) et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 24 mai 2018.

Le Maire
P. LOOS

